https://www.ville-sevran.fr/pratique/social-sante/se-soigner/vivre-avec-un-handicap

Vivre avec un handicap

Favoriser l'accès de la ville à tous les citoyens fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité.

Cette démarche s'inscrit dans une politique plus globale de développement durable, et répond à l'obligation légale fixée par la loi du 11 février 2005.

En 2003 déjà, une commission "Handicap" était créée, afin de réfléchir sur l'intégration des personnes en situation de handicap, aux problèmes de déplacements dans la ville, de logement et d'accès aux loisirs. Ces réflexions ont entre autres permis la mise en place d'un dispositif sonore sur les feux tricolores et l'élaboration d'un nouveau Centre Municipal de Santé.

L’assistance aux déplacements

Infomobi

Le Conseil Régional d’Ile-de-France propose un service d’information sur l’état et l’accessibilité des transports collectifs. Ce service s’adresse à toutes les personnes ayant un handicap spécifique. Vous y trouverez l’ensemble des dispositifs, produits et services susceptibles de vous aider à préparer votre voyage ou à résoudre les difficultés que vous rencontrez au cours de votre déplacement.

Vous pouvez à tout moment solliciter une aide personnalisée par téléphone au 09 70 81 83 85 :

- Pour faire établir par les opérateurs une recherche d’itinéraires tenant compte de l’accessibilité de l’ensemble des étapes de votre trajet
- Pour répondre aux questions concernant l’accessibilité effective, des équipements dont vous pourriez avoir besoin au cours de votre déplacement, notamment des ascenseurs
- Pour prendre connaissance des avantages tarifaires et des dispositifs mis à disposition pour faciliter les déplacements

Vous pouvez aussi consulter leur site internet, en cliquant ici.

Le département propose aussi un service d'aide aux déplacements, de porte à porte, dans toute la Seine-Saint-Denis. Pour en savoir plus, consulter leur site internet en cliquant ici.

Les services et aides spécialisées

La téléassistance

La téléassistance est un dispositif gratuit fonctionnant 24 heures sur 24 et qui permet d’assister en cas d’urgence les personnes handicapées. Pour plus de renseignements, cliquez ici ou contactez la Direction de la population âgée et des personnes handicapées du département.

Aide à domicile

Il s’agit d’une aide destinée à aider les personnes handicapées à faire face aux travaux ménagers. Cette aide favorise le maintien à domicile. Pour plus de renseignements, cliquez ici.

Vous pouvez aussi vous adresser à l'OPR de Sevran.

Allocations aux transports

- L’allocation chèque taxi est versée par le Conseil départemental et permet un déplacement libre en taxi.
- Le forfait améthyste permet d’accéder à un tarif préférenciel dans les transports en commun RATP et SNCF d’Ile-de-France.

Dossier de demande de compensation du handicap

Les personnes handicapées doivent s’adresser à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour obtenir certaines décisions relatives à leur handicap et les avantages visant à compenser l’absence ou la perte de capacités physiques ou mentales : accès au travail, autonomie financière, hébergement, aide d’une tierce personne. C’est une commission qui prend des décisions, mais ne gère pas les prestations accordées.

N’hésitez pas à vous rapprocher du CCAS* pour constituer un dossier.

Maison départementale des personnes handicapées
Immeuble Erik Satie
7/11 rue Erik Satie
93000 Bobigny
Tél: 01 43 93 86 86

Etablissements spécialisés

Pour plus de renseignements concernant l’ensemble des établissements pour adultes handicapés (foyers de jour, centres d’aide par le travail, ateliers protégés, sections d’adaptation spécialisée…), contactez le CCAS ou consultez le site internet du département.

L’association « Prêtez l’oreille »

L’association a pour objectif de rapprocher les sourds et entendants.

Elle organise une permanence mensuelle en plus des sessions de formation à la langue des signes. Renseignements au 01 43 84 18 22 ou 06 72 93 58 61, ou sur place au 21 avenue Berlioz à Sevran, ou encore sur leur site Internet : www.pretezloreille.fr

Coordonnées utiles

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
93006 Bobigny CEDEX
Tél. : 01 43 93 93 93

Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)
2 rue Paul Langevin
Tél : 01 49 36 51 95
Fax : 01 49 36 52 09

Horaires :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 17h
- le samedi de 8h30 à 11h30

rgba(255,255,255,1)